

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES EXPERTS-COMPTABLES POUR LA MISSION JEUNES ENTREPRISES

Le comité de la Création d'entreprise vous invite à vous inscrire librement sur la liste des volontaires, en ligne sur [www.entreprisescreation.com](http://www.entreprisescreation.com). Pour chaque inscription, il convient d'indiquer votre n° d'inscription à l'Ordre, lequel figure sur votre appel de cotisation. Apparaissent alors par défaut vos coordonnées issues du tableau de l'Ordre, qu'il suffit de valider.

# A la rencontre des créateurs d'entreprise

Le comité de la Création d'entreprise du Conseil Supérieur de l'Ordre relance, en ce début d'automne, son action de communication auprès des créateurs, afin de promouvoir le rôle des experts-comptables dans la mission d'accompagnement du porteur de projet.

### De quoi s'agit-il ?

Tous les mois, le Comité adresse à tous les créateurs d'entreprise récemment inscrits par les CFE du territoire français, la plaquette « Vous venez de créer votre entreprise, bravo ! » qui vous est pré-

sentée ici. Celle-ci décrit les étapes des premiers mois d'activité et met en exergue les problématiques usuelles que le jeune chef d'entreprise peut rencontrer. Elle préconise le recours précoce à l'accompagnement par un expert-comptable, pour optimiser les chances de réussite du projet.

### Une opération de communication de proximité

La communication se libéralise dans nos métiers, elle prend une importance croissante auprès du consommateur qui veut savoir à tout moment le contenu des



offres qui lui sont faites. La communication papier n'est qu'un produit d'appel qui doit renvoyer ensuite vers un site web. Avec le site du Conseil Supérieur dédié à la création d'entreprise [www.entreprisescreation.com](http://www.entreprisescreation.com), nous lui délivrons l'information la plus complète possible sur nos métiers et notamment sur notre « mission jeunes entreprises », dispositif d'accompagnement des créateurs, depuis la phase de préparation du projet jusqu'au terme des trois premières années d'activité.

### L'inscription des experts-comptables volontaires

Vous souhaitez vous engager auprès des créateurs d'entreprise dans le cadre de la « mission jeunes entreprises » ? Alors rejoignez les 3 000 experts-comptables déjà inscrits, depuis 2002, sur notre liste de « volontaires ». Cette liste est destinée à faciliter la démarche des créateurs à la recherche d'un expert-comptable et permet de créer un grand réseau susceptible d'agir pour différentes opérations : Train de la création,

salons des entrepreneurs de Paris et de Lyon, Planète PME, etc. Pour vous inscrire en quelques clics sur la liste des volontaires, connectez-vous sur le site [www.entreprisescreation.com](http://www.entreprisescreation.com)

### Vous êtes inscrit, bravo !

Nous avons un rôle important à jouer pour développer les initiatives individuelles qui, par ailleurs, sont souvent génératrices d'emploi. Cette mission, qui est inscrite désormais à l'article 2 de l'ordonnance de 1945, est de nature à renforcer la pérennité de ces jeunes pousses, nous le savons. Intervenir le plus en amont possible, au moment même de l'émergence de l'idée, est aussi un axe prioritaire du comité de la Création d'entreprise qui a l'ambition de faire savoir que les 18 000 experts-comptables et leurs 120 000 collaborateurs constituent le 1<sup>er</sup> réseau d'accompagnement des chefs d'entreprise. ●

**Françoise Savés**  
Présidente du Comité  
de la création d'entreprise

## UNE ACTION COLLECTIVE... ET INDIVIDUELLE !

Conseil le plus proche des petites et moyennes entreprises, l'expert-comptable est sans doute l'interlocuteur le mieux placé pour soutenir le développement des jeunes entreprises. Avec notre « mission jeunes entreprises », le site internet et la nouvelle plaquette conçue par le comité, nous disposons d'outils de communication efficaces pour présenter aux créateurs l'étendue de nos prestations et l'intérêt de recourir à nos services.

Je tiens à souligner que cette action auprès des créateurs est une action de communication collective, qui produira son plein effet dans la relation individuelle que chacun d'entre nous entretiendra avec le créateur d'entreprise. Alors, prenez vite le relais !

**Michel Dussaux**  
Président de la commission des Entreprises